



**COMPTE RENDU DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 20 DECEMBRE 2017**

Affiché le **05 JAN. 2018**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	: 78
Présents	: 49
Présents et représentés	: 60
Votants	: 60

Le mercredi 20 décembre 2017, le Conseil communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 13 décembre 2017, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. Michel BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

**DELEGUES PRESENTS**

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
Mme. Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis

M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHILIPPOTEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

### DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU

Mme. Rafika REZGUI donne pouvoir à M. David ROS

M. Yann CAUCHETIER donne pouvoir à M. Jean HAVEL

M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA

Mme. Florence LORTON donne pouvoir à M. Jacques LEPELTIER

Mme. Sylvianne RICHARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE

M. Paul RAYMOND donne pouvoir à M. Igor TRICKOVSKI

M. Gilles CORDIER donne pouvoir à Mme. Michelle CHENIAUX

M. Stéphane BAZILE donne pouvoir à M. Michel BOURNAT

Mme. Véronique CHATEAU-GILLE donne pouvoir à M. Gérard DOSSMANN

Mme. Caroline FOUCAULT donne pouvoir à M. Thomas JOLY

### DELEGUES ABSENTS EXCUSES

M.	Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Mme.	Véronique	FRANCOIS	Commune de Epinay-sur-Orge
Mme.	Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M.	François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme.	Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M.	Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M.	Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
M.	Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
Mme.	Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M.	Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme.	Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M.	Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
M.	Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme.	Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M.	Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme.	Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M.	Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M.	Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

**Secrétaire de séance : Monsieur Jean ROZNOWSKI**

Soit 49 délégués présents et 60 délégués présents et représentés à l'ouverture de la séance.

Soit 50 délégués présents et 61 délégués présents et représentés du point 31 au point 32,

Soit 51 délégués présents et 63 délégués présents et représentés du point 33 au point 43,

Soit 52 délégués présents et 64 délégués présents et représentés du point 44 au point 65,

Soit 51 délégués présents et 64 délégués présents et représentés du point 66 jusqu'à la fin de la séance.

### **1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2017**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de séance du Conseil communautaire du 18 octobre 2017.

### **2 - DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°2017-263 du Conseil communautaire du 22 novembre 2017 portant définition de l'intérêt communautaire de la compétence obligatoire « Équilibre social de l'habitat » ;
- DEFINIT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 l'intérêt communautaire de la compétence « Equilibre social de l'habitat » de la façon suivante :

#### **• Politique du logement d'intérêt communautaire**

- Mise en œuvre et suivi des actions du PLH : création et suivi des observatoires de l'habitat, de l'hébergement et du foncier

- Études sur la réalisation de nouveaux logements et de l'hébergement pour personnes en habitat spécifique

#### **• Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire**

- Soutien financier à la construction de logements sociaux, sous la forme de subventions au titre de la surcharge foncière, au regard des critères définis au préalable

- Garanties aux emprunts contractés pour la réalisation de nouveaux logements sociaux et pour des opérations de construction pouvant favoriser la réinsertion sociale, au regard des critères définis au préalable

#### **• Opérations en faveur du logement des personnes défavorisées d'intérêt communautaire**

- Accompagnement à la définition de la stratégie du Plan Départemental d'Aide au Logement et à l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) piloté par le Conseil départemental de l'Essonne et l'Etat ;

#### **• Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire**

- Participation et soutien financier aux actions d'accompagnement de la politique du logement telles que les opérations programmées d'amélioration de l'habitat

### **3 - DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°2017-265 du Conseil communautaire du 22 novembre 2017 portant définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Création, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs » ;
- DECLARE d'intérêt communautaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 la liste des équipements culturels et sportifs suivants :

• Les 15 médiathèques suivantes :

- Médiathèque sise 3 bis rue Charles de Gaulle - 91440 Bures-sur-Yvette

- Médiathèque sise Place du Chapitre - 91190 Gif-sur-Yvette

- Médiathèque « Albert Camus » sise 114 rue Saint-Jean de Beauregard – 91940 Gometz-le-Châtel
- Médiathèque « Pierre Seghers » sise 6 rue Ambroise Croizat – 91430 Igny
- Médiathèque « François Mitterrand » sise Esplanade de la République – 91940 Les Ulis
- Médiathèque « Georges Brassens » sise 7 avenue du Maréchal Foch – 91400 Orsay
- Médiathèque du Guichet sise 4 rue de Versailles – 91400 Orsay
- Médiathèque de Mondétour sise Maison de quartier Pierre Mendès France, Place Guaydier – 91400 Orsay
- Médiathèque « George Sand » sise 5 place de la Victoire- 91120 Palaiseau
- Médiathèque de Lozère sise 58 rue du Moulin - 91120 Palaiseau
- Médiathèque du Pileu 43 rue de l'Effort Mutuel - 91120 Palaiseau
- Médiathèque des Hautes Garennes sise 32 rue Gustave Flaubert - 91120 Palaiseau
- Médiathèque sise Centre culturel Georges Brassens, 5 bis rue de Palaiseau – 91400 Saclay
- Médiathèque de la Colombe sise Place de la Mairie – 91190 Saint-Aubin
- Médiathèque de la Tête Ronde sise 17 route de Gif-sur-Yvette - 91190 Villiers-le-Bâcle

Les 7 conservatoires suivants :

- Conservatoire sis au Centre culturel Marcel Pagnol, 1 rue Descartes – 91440 Bures-sur-Yvette
- Conservatoire sis au Centre culturel Isadora Duncan, Place Stalingrad – 91430 Igny
- Conservatoire à Rayonnement Départemental « Paris-Saclay » sis 87 rue Jean Teillac – 91400 Orsay
- Conservatoire à Rayonnement Intercommunal sis 69 rue Victor Hugo – 91120 Palaiseau
- Conservatoire sis au Centre culturel Georges Brassens, 5 bis rue de Palaiseau – 91400 Saclay
- Conservatoire à Rayonnement Intercommunal « Charles Koechlin » sis 3 voie de l'Aulne - 91370 Verrières-le-Buisson
- Conservatoire sis 15 rue Fernand Léger - 91320 Wissous
- Le centre aquatique intercommunal « La Vague » sis 19 Rue Maximilien Robespierre - 91120 Palaiseau.

#### 4 - VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2017-1 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°2017-47 du 22 mars 2017 relative à l'affectation anticipée des résultats 2016 du SIEPS ;
- DECIDE de porter au budget annexe « eau potable » de la Communauté Paris-Saclay les mouvements tels qu'ils sont récapitulés dans les tableaux suivants :

Sens / section	Chapitre	Compte		Budget Primitif	DM 2017-1
Dépense de fonctionnement	023	023	virement à la section d'investissement	93 000,33	89 470,44
Recette de fonctionnement	002	002	résultat de fonctionnement reporté	89 470,44	89 470,44

Sens / section	Chapitre	Compte		Budget Primitif	DM 2017-1
Dépense d'investissement	21	21531	travaux de réseaux d'adduction d'eau	229 417,92	172 318,71
Dépense d'investissement	001	001	solde d'exécution de la section d'investissement reporté	30 131,12	30 131,12
Recette d'investissement	1068	1068	excédents de fonctionnement capitalisés	112 979,39	112 979,39
Recette d'investissement	021	021	virement de la section de fonctionnement	93 000,33	89 470,44

- ADOPTE par chapitre la Décision modificative n°2017-1 du Budget annexe « eau potable » de la Communauté Paris-Saclay.

#### 5 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT D'ENGAGER LE QUART DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président, pour le budget principal, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget 2018, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017 hors crédits de paiement, à savoir un montant maximum de 9 560 459 € réparti comme suit :

DEPENSES D'EQUIPEMENT	QUART DES DEPENSES 2017
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	481 996
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	2 420 382
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 438 131
Opération d'équipement n°10 enveloppe annuelle voirie Gometz- le-Châtel	57 586
Opération d'équipement n°11 enveloppe annuelle voirie Igny	421 129
Opération d'équipement n°12 enveloppe annuelle voirie Orsay	361 288
Opération d'équipement n°13 enveloppe annuelle voirie Palaiseau	633 521
Opération d'équipement n°14 enveloppe annuelle voirie Saclay	148 021
Opération d'équipement n°15 enveloppe annuelle voirie Saint Aubin	32 094
Opération d'équipement n°16 enveloppe annuelle voirie Villiers-le-Bâcle	51 083

Opération d'équipement n°17 enveloppe annuelle voirie Bures-sur-Yvette	418 455
Opération d'équipement n°18 enveloppe annuelle voirie Gif-sur-Yvette	756 669
Opération d'équipement n°19 enveloppe annuelle voirie Les Ulis	1 115 990
Opération d'équipement n°20 enveloppe annuelle voirie Vauhallan	245 817
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	972 104
45811 - OPERATION SOUS MANDAT	6 195
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>9 560 459</b>

- DIT que l'ensemble des crédits relatifs aux dépenses de la section d'investissement sera repris au budget primitif 2018 du budget principal.

## **6 - CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE DES PÉPINIÈRES**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de procéder à la clôture du budget annexe « pépinières d'entreprises » de la Communauté Paris-Saclay au 31 décembre 2017 ;
- DIT que la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe est effectuée par le comptable assignataire du budget annexe vers le budget principal de la Communauté Paris ;
- DECIDE de reprendre le résultat de clôture dans le budget principal de la Communauté Paris-Saclay.

1 ABSTENTION : Mme. Chrystel LEBOEUF

## **7 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS - TRAVAUX DE RÉFECTION DE DIVERSES VOIRIES SUR LA COMMUNE DE BALLAINVILLIERS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Ballainvilliers pour le transfert du SIC sur le fonds de concours versé par la commune ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- AUTORISE le président à signer l'avenant à la convention de fonds de concours annexée avec la commune de Ballainvilliers ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

**8 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS - RÉNOVATION DU COMPLEXE SPORTIF DE FOOTBALL À CHAMPLAN**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Champlan pour le financement de la rénovation du complexe sportif de football ;
- AUTORISE le président à signer les conventions de fonds de concours annexées avec la commune de Champlan ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

**9 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS - TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU GYMNASSE DES CHARDONNERETS, DU CONSERVATOIRE, ET DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CINÉMA FRANÇOIS TRUFFAUT ET DU PARC DES CHAMPS FOUX A CHILLY-MAZARIN**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Chilly-Mazarin pour des travaux d'agrandissement du gymnase des Chardonnerets ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Chilly-Mazarin pour des travaux d'aménagement du cinéma François Truffaut ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Chilly-Mazarin pour des travaux d'agrandissement du conservatoire ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Chilly-Mazarin pour des travaux d'aménagement du parc du Champs Foux ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- AUTORISE le président à signer les conventions de fonds de concours annexées avec la commune de Chilly-Mazarin
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

1 ABSTENTION : Mme. Rafika REZGUI

**10 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS - TRAVAUX THERMIQUE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE COURCELLE, RÉFECTION DU HALL DU GYMNASSE DES GOUSSONS, GOLF DE CHEVRY : DRAINAGE DES TERRAINS, RENOUVELLEMENT DU PARC DE VÉHICULE À GIF-SUR-YVETTE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Gif-sur-Yvette pour des travaux thermique à l'école élémentaire de Courcelle ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Gif-sur-Yvette pour des travaux de réfection du hall du gymnase des Goussons ainsi que tout document relatif à cette affaire ;



- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Gif-sur-Yvette pour des travaux de drainage des terrains du golf de Chevry ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Gif-sur-Yvette pour le renouvellement du parc de véhicules de la commune ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- AUTORISE le président à signer les conventions de fonds de concours annexées avec la commune de Gif-sur-Yvette ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget. que les crédits sont inscrits au budget.

**11 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL-ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS - TRAVAUX DE MISE EN SÉPARATIF DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DE 3 RUES A IGNY**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune d'Igny pour des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement de 3 rues ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- AUTORISE le président à signer la convention de fonds de concours annexée avec la commune d'Igny ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

**12 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 6 TERRAINS DE TENNIS EN TERRE BATTUE À ORSAY**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune d'Orsay pour la construction de 6 terrains de tennis en terre battue ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- AUTORISE le président à signer la convention de fonds de concours annexée avec la commune d'Orsay ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

**13 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS - TRAVAUX DE CRÉATION D'UN PARKING AVEC AMÉNAGEMENT D'UN SQUARE RUE DE LA BUHOTERIE À SAULX-LES-CHARTREUX**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Saulx-les-Chartreux pour des travaux de création d'un parking avec aménagement d'un square rue de la Buhoterie ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- AUTORISE le président à signer les conventions de fonds de concours annexées avec la commune de Saulx-les-Chartreux ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

**14 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS - TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE VOIRIE ADAPTÉE RELIANT LE CENTRE-VILLE DE VILLEBON-SUR-YVETTE ET DES**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes des conventions de fonds de concours avec la commune de Villebon-sur-Yvette pour la structure d'accueil pour handicapés adultes et pour la création d'une voirie à double sens rue du Baron de Nivière ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- AUTORISE le président à signer les conventions de fonds de concours annexées avec la commune de Villebon-sur-Yvette ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

**15 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS - FINANCEMENT DE DIVERS INVESTISSEMENTS À VILLIERS-LE-BÂCLE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Villiers-le-Bâcle pour le financement de travaux de rénovation sur les bâtiments scolaires ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Villiers-le-Bâcle pour le financement de travaux de rénovation de la mairie et l'acquisition de matériel pour les événements communaux ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- AUTORISE le président à signer les conventions de fonds de concours annexées avec la commune de Villiers-le-Bâcle ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

**16 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT À LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE VOIRIE POUR LA COMMUNE DE BURES-SUR-YVETTE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant à la convention de fonds de concours avec la commune de Bures-sur-Yvette ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention et tous documents relatifs à cette affaire.

**17 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT À LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE VOIRIE POUR LA COMMUNE DE GIF-SUR-YVETTE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant à la convention de fonds de concours avec la commune de Gif-sur-Yvette ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention et tous documents relatifs à cette affaire.

**18 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT À LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE VOIRIE POUR LA COMMUNE D'IGNY**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant à la convention de fonds de concours avec la commune d'Igny ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention et tous documents relatifs à cette affaire.

**19 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT À LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE VOIRIE POUR LA COMMUNE DE VAUHALLAN**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant à la convention de fonds de concours avec la commune de Vauhallaan ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention et tous documents relatifs à cette affaire.

**20 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE FONDS DE CONCOURS POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE VOIRIE AVEC LES COMMUNES DE BALLAINVILLIERS, LA VILLE DU BOIS, LINAS, LONGJUMEAU, NOZAY ET VILLEBON-SUR-YVETTE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes des conventions de fonds de concours ci-jointes ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions avec les communes de Ballainvilliers, Linas, La Ville du Bois, Longjumeau, Nozay et Villebon-sur-Yvette, et tous documents relatifs à cette affaire.

**21 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR LA REPRISE DE DETTE AFFÉRENTE À LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE SUR LA COMMUNE DE BALLAINVILLIERS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ACCEPTE les modalités de reprise de dette figurant dans la convention ci-jointe ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire, notamment la convention de reprise de dette à passer avec la commune.

**22 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR LA REPRISE DE DETTE AFFÉRENTE À LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE SUR LA COMMUNE DE LA VILLE DU BOIS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ACCEPTE les modalités de reprise de dette figurant dans la convention ci-jointe ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire, notamment la convention de reprise de dette à passer avec la commune.

**23 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR LA REPRISE DE DETTE AFFÉRENTE À LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE SUR LA COMMUNE DE LINAS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ACCEPTE les modalités de reprise de dette figurant dans la convention ci-jointe ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire, notamment la convention de reprise de dette à passer avec la commune.

**24 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR LA REPRISE DE DETTE AFFÉRENTE À LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE SUR LA COMMUNE DE LONGJUMEAU**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ACCEPTE les modalités de reprise de dette figurant dans la convention ci-jointe ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire, notamment la convention de reprise de dette à passer avec la commune.

**25 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR LA REPRISE DE DETTE AFFÉRENTE À LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE SUR LA COMMUNE DE NOZAY**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ACCEPTE les modalités de reprise de dette figurant dans la convention ci-jointe ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire, notamment la convention de reprise de dette à passer avec la commune.

**26 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR LA REPRISE DE DETTE AFFÉRENTE À LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE SUR LA COMMUNE DE VILLEBON-SUR-YVETTE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ACCEPTE les modalités de reprise de dette figurant dans la convention ci-jointe ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire, notamment la convention de reprise de dette à passer avec la commune.

**27 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE REMBOURSEMENT DE L'ENTRETIEN DES VOIRIES EN ZAE POUR LES COMMUNES DE BALLAINVILLIERS, LA VILLE DU BOIS, LINAS, MARCOUSSIS, SAULX LES CHARTREUX ET VILLEJUST - EXERCICES 2016 ET 2017**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes des conventions de remboursement de l'entretien des voiries en ZAE avec les communes de Ballainvilliers, La Ville du Bois, Linas, Marcoussis, Saulx les Chartreux et Villejust ;

- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire, notamment les conventions de remboursement des frais de gestion passer avec les communes de Ballainvilliers, La Ville du Bois, Linas, Marcoussis, Saulx les Chartreux et Villejust.

**28 - RÉTROCESSION DES SALLES DE DIFFUSION CULTURELLE DU CENTRE CULTUREL MARCEL PAGNOL À BURES-SUR-YVETTE ET DE L'ESPACE CULTUREL BARBARA À GOMETZ-LE-CHÂTEL ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES PROCÈS-VERBAUX DE RÉTROCESSION ET LA CONVENTION DE REPRISE DU PERSONNEL TRANSFÉRÉ DE BURES-SUR-YVETTE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE la rétrocession des 2 salles intercommunales de diffusion culturelle suivantes :
  - la salle de spectacle et les deux salles Marius et César du Centre culturel Marcel Pagnol à Bures-sur-Yvette ;
  - l'Espace culturel Barbara à Gometz-le-Châtel.
- AUTORISE le Président à signer les conventions de rétrocession en pleine propriété avec les communes, ainsi que tous les actes nécessaires à ces rétrocessions ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de reprise des fonctionnaires affecté à la salle de diffusion de Bures-sur-Yvette.

**29 - RÉTROCESSION DE LA SALLE DE DIFFUSION CULTURELLE DU THÉÂTRE DE LA PASSERELLE À PALAISEAU ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE PROCÈS-VERBAL DE RÉTROCESSION ET LA CONVENTION DE REPRISE DU PERSONNEL TRANSFÉRÉ**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE la rétrocession de la salle intercommunale de diffusion culturelle suivante :
  - le Théâtre de la Passerelle à Palaiseau.
- AUTORISE le Président à signer la convention de rétrocession en pleine propriété avec la commune de Palaiseau, ainsi que tous les actes nécessaires à cette rétrocession ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de reprise des fonctionnaires affectés à cette salle.

5 ABSTENTIONS : M. Olivier THOMAS, M. David ROS, Mme. Michèle VIALA, Mme. Chrystel LEBOEUF, M. Patrice GILBON

**30- AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE GESTION DU CAMPUS ORSAY-GIF-BURES DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SUD POUR LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL PARIS-SACLAY**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'avenant n°2 à la convention de gestion du Campus Orsay-Gif-Bures de l'Université Paris-Sud, tel que joint à la présente délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ledit avenant et toutes pièces y afférant ;

- DIT que les éventuelles dépenses liées à cet avenant seront inscrites aux budgets des années concernées, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

### **31- AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SEM ENERGIES POSIT'IF**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le représentant de la Communauté Paris-Saclay à l'Assemblée générale d'Énergies Posit'IF à voter en faveur de l'augmentation de capital dans les limites envisagées par le rapport du Directoire ;
- AUTORISE la participation de la Communauté Paris-Saclay à cette augmentation de capital pour un montant de 1 967 € ;
- AUTORISE le versement de cette souscription par compensation d'une créance liquide et exigible d'un montant de 1 967 € détenue sur la SEM Énergies POSIT'IF en vertu de la délibération n°2013-228 du 28 novembre 2013 donnant mandat à la SEM Energies Posit'IF pour la constitution d'un fonds de garantie ;
- RENONCE au bénéfice du droit de souscription préférentiel au-delà du montant souscrit ;
- DONNE POUVOIR au Président pour l'exécution des actes et formalités nécessaires à la réalisation de cette souscription.

### **32 - LANCEMENT DU PLAN CLIMAT AIR-ENERGIE-TERRITORIAL (PCAET) ET DÉCLARATION D'INTENTION**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le lancement de la démarche d'élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial de la Communauté Paris-Saclay selon les modalités précisées en annexe 1 ;
- APPROUVE la déclaration d'intention annexée à la présente délibération (annexe 2) ;
- DIT que la délibération sera notifiée au Préfet de Région d'Ile-de-France et à la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France et transmise à l'ensemble des organismes et collectivités concernées mentionnées à l'article R229-53 du code de l'environnement ;
- AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

### **33 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ADEME ET DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE POUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UN RÉSEAU DE CHALEUR SUR LES COMMUNES DE NOZAY ET MARCOUSSIS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE l'aide financière de l'ADEME et de la Région Ile-de-France au taux maximum pour la prestation d'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur sur les communes de Nozay et Marcoussis ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits aux chapitres, fonctions et articles nécessaires ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### **34 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 DU CONCESSIONNAIRE ENEDIS POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE du compte-rendu annuel d'activités 2016 de les sociétés ENEDIS et Électricité De France, concessionnaires pour la gestion du service public de la distribution d'énergie électrique.

### **35 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS AU SIGEIF**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à l'élection des délégués titulaires et des délégués suppléants pour siéger au sein du Comité syndical du SIGEIF ;
- DECLARE élus et ARRETE la liste des délégués titulaires et suppléants pour siéger au SIGEIF comme suit :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>	<b>Ville</b>
COUTE Gérard	FARGEOT Marie-Claude	Ballainvilliers
MONTERO Antonio	DA SILVA Paul	Champlan
LEPELTIER Jacques	DELAGNEAU Stéphane	Longjumeau
THOMAS Olivier	PIPARD Serge	Marcoussis
PHLIPPOTEAU Élisabeth	LECIGNE Henri	Massy
FOURNES Christian	TOULLIER Denis	Nozay
HENAUULT André	DELORT Dominique	Saulx-les-Chartreux
FOUCAULT Caroline	DELORT Jean-Louis	Verrières-le-Buisson
FANTOU Jacques	BERT Monique	Villebon-sur-Yvette
CHAMP Régis	OLIVEIRA DA COSTA Jorge	Wissous

### **36 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS AU SMOYS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de procéder à l'élection des délégués titulaires et des délégués suppléants pour siéger au sein du Comité syndical du SMOYS ;
- DECLARE élus et ARRETE la liste des délégués titulaires et des délégués suppléants comme suit :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>	<b>Ville</b>
GARNIER Pierre	FOURNIER Jacques	Chilly-Mazarin
FRANCOIS Véronique	MARTEAU Pierre	Epinay-sur-Orge

1 ABSTENTION : Mme. Chrystel LEOEUF

### **37 - DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNÉE 2018 - AVIS DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE le calendrier proposé par les communes concernées.

2 VOTES CONTRE : Mme. Chrystel LEBOEUF, M. Michel ROUYER

### **38 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ALCATEL-LUCENT DANS LE CADRE DU PLAN DE REVITALISATION N°1 « NOKIA »**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec Alcatel-Lucent dans le cadre du plan de revitalisation n°1 « Nokia » ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ci-annexée ;
- DIT que les recettes sont prévues au budget 2018.

### **39 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS POUR SIÉGER AU SYNDICAT ISSU DE LA FUSION DU SIREDOM ET DU SICTOM AU 1ER JANVIER 2018**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de procéder à l'élection des délégués titulaires et des délégués suppléants pour siéger au sein du Comité syndical du syndicat issu de la fusion du SIREDOM et du SICTOM ;
- DECLARE élus et ARRETE la liste des délégués titulaires et suppléants comme suit :

Titulaire	Suppléant	Ville
LEGOUGE Maurice	FRANCOIS Véronique	Epinay-sur-Orge
	DECUGNIERE Dominique	
THOMAS Olivier	PIPARD Serge	Marcoussis
	FAVEREAUX Rose-Marie	
FOURNES Christian	TOULLIER Denis	Nozay
	ARZUL Jean-Michel	
AUGER Christian	HENault André	Saulx les Chartreux
	LOISON Philippe	

1 ABSTENTION : Mme. Chrystel LEBOEUF



**40 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT POUR SIGNER LE CONTRAT DE COLLABORATION POUR LA REPRISE GRATUITE DES PILES ET ACCUMULATEURS PORTABLES USAGÉS ET LE SOUTIEN À LA COMMUNICATION AVEC L'ÉCO-ORGANISME COREPILE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes du contrat de collaboration, ci-annexé, établissant les relations juridiques, techniques et financières entre Corepile et la Communauté d'agglomération pour la reprise gratuite des piles et accumulateurs portables usagés et le soutien à la communication ;
- AUTORISE le Président à signer le contrat précité et tous documents relatifs à cette affaire.

**41 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT POUR SIGNER LES CONVENTIONS D'IMPLANTATION DE CONTENEURS ENTERRÉS DESTINÉS À LA COLLECTE DES DÉCHETS SITUÉS SUR QUATRE SECTEURS DES COMMUNES D'IGNY, DE LONGJUMEAU ET DE SACLAY AVEC LE SIOM**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes des conventions, ci-annexées, définissant les conditions techniques et financières d'installation de conteneurs enterrés sur quatre secteurs des communes d'Igny, de Longjumeau et de Saclay ;
- AUTORISE le Président à signer lesdites conventions et tous les documents relatifs à cette affaire.

**42 - ADOPTION DU SCHÉMA DE MUTUALISATION**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- ADOPTE le schéma de mutualisation

1 VOTE CONTRE : Mme. Chrystel LEBOEUF

**43 - PRISE D'ACTE DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2016 DU DÉLÉGATAIRE EFFIA POUR LA GESTION DES PARKINGS RELAIS MASSY VILMORIN ET TGV ET ADOPTION DES TARIFS 2018**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport annuel d'activités 2016 de la société EFFIA Stationnement, délégataire du contrat d'affermage pour l'exploitation et la gestion du parc de stationnement Massy-TGV ;
- PREND ACTE du rapport annuel d'activités 2016 de la société EFFIA Stationnement, délégataire du contrat d'affermage pour l'exploitation et la gestion du parc de stationnement Massy-Vilmorin ;
- APPROUVE les tarifs 2018 des parcs de stationnement de Massy-TGV et Massy-Vilmorin, annexés à la présente délibération.

**44 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION PARTENARIALE AVEC ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS ET BIÈVRES BUS MOBILITÉS DANS LE CADRE DE LA CONCLUSION DU CONTRAT D'EXPLOITATION DU RESEAU PALADIN**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention partenariale Ile-de-France-Mobilités, la Communauté Paris-Saclay et Bièvre Bus Mobilité dans le cadre de la conclusion du Contrat d'exploitation de type 3 du réseau Paladin ;
- AUTORISE le versement de la participation financière de la Communauté d'agglomération prévue dans la convention partenariale du réseau Paladin, à Bièvres Bus Mobilité au titre de l'année 2017 ;
- DIT que la participation financière de la Communauté d'agglomération, telle que prévue dans ladite convention pour les lignes exploitées par Bièvres Bus Mobilité, est de 284 123,20 € HT pour l'année 2017 ;
- DIT que les dépenses prévues à cette convention sont inscrites chaque année jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021 au budget de l'année concernée, chapitre et fonctions nécessaires.

Pas pris part au vote : M. Nicolas SAMSOEN

**45 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR LE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ NOKIA ALCATEL LUCENT AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE TRANSPORTS PUBLICS DU BASSIN DE DÉPLACEMENTS NORD HUREPOIX ESSONNE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention de financement avec la société Nokia Alcatel Lucent au titre du contrat d'exploitation pour le réseau bus Nord Hurepoix Essonne ;
- DIT que les recettes prévues à cette convention sont inscrites chaque année jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021 au budget de l'année concernée, chapitre et fonctions nécessaires.

Pas pris part au vote : M. Nicolas SAMSOEN

**46 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR LE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DE L'ASSOCIATION ADEF AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE TRANSPORTS PUBLICS DU BASSIN DE DÉPLACEMENTS NORD HUREPOIX ESSONNE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention de financement avec l'association ADEF au titre du contrat d'exploitation pour le réseau bus Nord Hurepoix Essonne ;
- DIT que les recettes prévues à cette convention sont inscrites chaque année jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021 au budget de l'année concernée, chapitre et fonctions nécessaires.

Pas pris part au vote : M. Nicolas SAMSOEN

**47 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR LE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE D'EPINAY-SUR-ORGE AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE TRANSPORTS PUBLICS DU BASSIN DE DÉPLACEMENTS NORD HUREPOIX ESSONNE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention de financement avec la Commune d'Épinay-sur-Orge au titre du contrat d'exploitation pour le réseau Nord Hurepoix Essonne ;
- DIT que les recettes prévues à cette convention sont inscrites chaque année jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021 au budget de l'année concernée, chapitre et fonctions nécessaires.

Pas pris part au vote : M. Nicolas SAMSOEN

**48 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR LE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE VILLEBON-SUR-YVETTE AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE TRANSPORTS PUBLICS DU BASSIN DE DÉPLACEMENTS LES ULIS-MASSY-SACLAY**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention de financement avec la Commune de Villebon-sur-Yvette au titre du contrat d'exploitation pour le réseau les Ulis – Massy – Saclay ;
- DIT que les recettes prévues à cette convention sont inscrites chaque année jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021 au budget de l'année concernée, chapitre et fonctions nécessaires.

Pas pris part au vote : M. Nicolas SAMSOEN

**49 - ACTUALISATION DE LA LISTE DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (RETRAIT DE LA ZAE DES BELLES-FONTAINES À CHAMPLAN ET DE LA ZAE LE DOMAINE TECHNOLOGIQUE À SACLAY)**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- ABROGE la délibération n°2017-76 du 22 mars 2017 approuvant la définition et la liste des Zones d'Activités Économiques communautaires ;
- APPROUVE l'actualisation de la liste des Zones d'Activités Économiques communautaires ci-annexée, procédant au retrait de la ZAE des Belles-Fontaines située sur Champlan et de la ZAE Le Domaine technologique située sur Saclay.

1 ABSTENTION : Mme. Chrystel LEBOEUF

**50 - CREATION DU CENTRE DE RESSOURCES ENTREPREUNARIAT ET ESPACE DE COWORKING « LE 30' » - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE la Région Ile-de-France pour l'attribution d'une subvention pour la création d'un centre de ressources et tiers-lieux /espace de coworking dédié à l'entrepreneuriat situé à Massy et dénommé « le 30' » ;

- DIT que les dépenses et recettes sont inscrites aux budgets des années concernées, chapitres, fonctions et articles nécessaires ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

#### **51 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016 APIS DEVELOPPEMENT**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport annuel d'activités 2016 de la régie autonome personnalisée APIS DEVELOPPEMENT, pour la gestion et l'exploitation de la pépinière d'entreprises APIS située à Villebon sur Yvette.

#### **52 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE PROCÉDER À LA LIQUIDATION D'APIS DEVELOPPEMENT**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE mettre fin à l'exploitation de la régie autonome personnalisée APIS Développement à la date du 31 décembre 2017 ;
- APPROUVE la dissolution et la liquidation de la régie autonome personnalisée APIS Développement ;
- AUTORISE le Président à procéder à la liquidation de la régie ;
- DIT que les opérations de liquidations seront retracées dans une comptabilité tenue par la comptable et annexée à celle de la Communauté Paris-Saclay, conformément à l'article 34 des statuts ;
- DIT qu'au terme des opérations de liquidation, l'actif et le passif seront repris au budget de la Communauté Paris-Saclay, ainsi que les droits et obligations d'APIS Développement ;
- DIT que les comptes de la régie sont arrêtés au 31 décembre 2017 ;
- DECIDE l'intégration, par voie de détachement ou de mise à disposition, des 3 agents titulaires de la régie autonome personnalisée APIS Développement au sein de Société Publique Locale WIPSE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

1 ABSTENTION : Mme. Chrystel LEBOEUF

#### **53 - APPROBATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC « GESTION ET EXPLOITATION DES PÉPINIÈRES » POUR « WELCOME IN PARIS SACLAY ENTREPRISES »**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE le principe de la délégation du service public « gestion et exploitation des pépinières » à la Société Publique Locale « WIPSE » pour la gestion et l'exploitation des quatre pépinières d'entreprises de Gif-sur-Yvette, Orsay, Palaiseau et Villebon-sur-Yvette ;
- APPROUVE les termes du contrat de délégation de service public « gestion et exploitation des pépinières » avec la SPL « WIPSE », pour la gestion et l'exploitation des quatre pépinières d'entreprises de Gif-sur-Yvette, Orsay, Palaiseau et Villebon-sur-Yvette ;
- AUTORISE le Président à signer le contrat de délégation de de service public et toutes les pièces relatives à cette affaire ;
- DIT que les dépenses et recettes sont inscrites aux budgets des années concernées, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

1 ABSTENTION : Mme. Chrystel LEBOEUF

**54 - DÉSIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR SUPPLÉANT POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE «WELCOME IN PARIS SACLAY ENTREPRISES»**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un nouvel administrateur suppléant pour siéger au sein de la Société Publique Locale « WIPSE » ;
- DESIGNER en qualité d'administrateur suppléant représentant la Communauté Paris-Saclay au Conseil d'administration de la Société Publique Locale « WIPSE» : Madame Véronique FRANCOIS ;
- PRECISE que la délibération n°2017-199 du 27 septembre 2017 demeure applicable ;
- FIXE la liste des administrateurs titulaires et suppléants comme suit :

Qualité	Prénom	Nom	Ville
Titulaire	Michel	BOURNAT	Gif-sur-Yvette
Suppléant	Patrice	GILBON	Villiers-le-Bâcle
Titulaire	Sylviane	RICHARDEAU	Massy
Suppléant	Véronique	CHATEAU-GILLE	Verrières-le-Buisson
Titulaire	Igor	TRICKOVSKI	Villejust
Suppléant	Stéphane	BAZILE	Saulx-les-Chartreux
Titulaire	Jean-François	VIGIER	Bures-sur-Yvette
Suppléant	Christian	PAGE	Saclay
Titulaire	David	ROS	Orsay
Suppléant	Franck	GAUDART	Gometz-le-Châtel
Titulaire	Dominique	FONTENAILLE	Villebon-sur-Yvette
Suppléant	Brigitte	PUECH	Ballainvilliers
Titulaire	Grégoire	de LASTEYRIE	Palaiseau
Suppléant	François	HILLION	Vauhallan
Titulaire	Francisque	VIGOUROUX	Igny
Suppléant	Paul	RAYMOND	Nozay
Titulaire	Jean-Paul	BENEYTOU	Chilly-Mazarin
Suppléant	Jean-Pierre	MEUR	La Ville du Bois
Titulaire	Olivier	THOMAS	Marcoussis
Suppléant	Claude	PONS	Montlhéry
Titulaire	Florence	LORTON	Longjumeau
Suppléant	Véronique	FRANCOIS	Epinay-sur-Orge
Titulaire	Françoise	MARHUENDA	Les Ulis
Suppléant	Pierre-Alexandre	MOURET	Saint-Aubin

1 ABSTENTION : Mme. Chrystel LEBOEUF

**55 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DE L'IPHE PARIS-SACLAY AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT PARIS SACLAY**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE les termes de la convention de participation financière ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention précitée avec l'EPAPS pour la construction de l'IPHE ;
- AUTORISE le versement d'une participation de 1 000 000 € à l'EPAPS selon les modalités définies par la convention ci-après, soit un taux de 6,32% de la dépense de 15 800 000 € éligible ;
- DIT que cette somme sera inscrite au budget 2018, chapitre, article et fonction nécessaires.

1 ABSTENTION : Mme. Chrystel LEBOEUF

**56 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'ACCORD-CADRE AVEC L'IRT SYSTEMX**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention « Accords de partenariat » avec l'IRT SYSTEMX ;
- AUTORISE le Président à signer la convention précitée.

**57 -AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE PROTOCOLE ET LES AVENANTS AUX CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC « EAU POTABLE » RELATIFS À LA CLÔTURE DES CONTRATS SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE BALLAINVILLIERS, BURES-SUR-YVETTE, CHAMPLAN, LA VILLE DU BOIS, LINAS, MARCOUSSIS, MONTLHÉRY, NOZAY, ORSAY ET VILLEJUST**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- ABROGE la délibération n°2017-172 du 28 juin 2017 ;
- APPROUVE le protocole ci-annexé présentant les modalités de fin de contrats et préparant la transition avec le futur délégataire en assurant la continuité du service ;
- AUTORISE le Président à signer les avenants de clôture suivants :
  - Avenant n°7 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Ballainvilliers
  - Avenant n°8 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Bures-sur-Yvette
  - Avenant n°6 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Champlan
  - Avenant n°6 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de La Ville du Bois
  - Avenant n°10 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Linas

- Avenant n°7 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Marcoussis
  - Avenant n°10 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Montlhéry
  - Avenant n°7 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Nozay
  - Avenant n°7 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal d'Orsay
  - Avenant n°6 contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Villejust
- DIT que ces avenants sont sans incidence sur le prix de l'eau ;
  - AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

1 VOTE CONTRE : Mme. Chrystel LEBOEUF

1 ABSTENTION : M. Michel ROUYER

**58 - TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE GEMAPI AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DE LA BIÈVRE (SIAVB), AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLÉE DE L'ORGE AVAL (SIVOA) ET AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLÉE DE L'YVETTE (SIAHVY)**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de transférer la compétence GeMAPI au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de la Bièvre (SIAHVY) au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur le territoire de la Communauté d'agglomération (Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Champlan, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, La Ville du Bois, Les Ulis, Longjumeau, Nozay, Orsay, Palaiseau, Saint-Aubin, Saulx-les-Chartreux, Villebon-sur-Yvette, Villejust et Villiers-le-Bâcle) compris dans le périmètre du syndicat de rivière, pour les ouvrages recensés et strictement dévolus à la protection contre les inondations, et pour les zones humides attenantes aux cours d'eau ;
- DECIDE de transférer la compétence GeMAPI au Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA) au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur le territoire de la Communauté d'agglomération (Ballainvilliers, Epinay-sur-Orge, La Ville du Bois, Linas, Marcoussis, Montlhéry et Nozay) compris dans le périmètre du syndicat de rivière, pour les ouvrages recensés et strictement dévolus à la protection contre les inondations, et pour les zones humides attenantes aux cours d'eau ;
- DECIDE de transférer la compétence GeMAPI au Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB) au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur le territoire de la Communauté d'agglomération (Igny, Massy, Palaiseau, Saclay, Vauhallan, Verrières-le-Buisson et Wissous) compris dans le périmètre du syndicat de rivière, pour les ouvrages recensés et strictement dévolus à la protection contre les inondations, et pour les zones humides attenantes aux cours d'eau ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à ce transfert.

**59 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS AU SIAHVY**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de procéder à l'élection des délégués titulaires et des délégués suppléants pour siéger au sein du Conseil syndical du SIAHVY ;
- DECLARE élus et ARRETE la liste des délégués titulaires et suppléants comme suit :

Titulaire	Suppléant	Ville
COUTÉ Gérard	JADOT Philippe	Ballainvilliers
VIVIEN Marc	PORTELETTE Hélène	
BODIN Anne	DROCHON Yvon	Bures-sur-Yvette
CACHIER Helene	SERBIER Michel	
CHEVALIER Sylvie	ALVES MONTEIRO Antonio	Champlan
LECLERC Christian	DA SILVA Paul	
BENEYTOU Jean Paul	GARNIER Pierre	Chilly-Mazarin
CINOSI GIRARD Martine	LESAUVAGE Jean-Pierre	
DECUGNIERE Dominique	LEBRUN Serge	Epinay-sur-Orge
LEGOUGE Maurice	TAINGUY Jean-Michel	
BARRET Michel	BERTSCH Jean	Gif-sur-Yvette
VALENTIN Jean-Luc	FAURIAUX Marie-Christine	
DARMON Monique	THOMASSET Ghislain	Gometz-le-Châtel
SELLEM Lucie	VERMILLON Gilles	
BOURDY Maurice	CARRE Jacky	La Ville du Bois
CHARLOT Michel	DERCHAIN Christelle	
LEFORT Hervé	FALL Babacar	Les Ulis
HAMEL Jean-Marie	HAMMAN Ouïam	
DELAGNEAU Stéphane	BETIN Rémi	Longjumeau
GELOT Sandrine	BOUAZZAOUI Mohamed	
TOULLIER Denis	ALQUIER Henri	Nozay
WILLEMET Michèle	JAUZE Gérard	
CHAZAN Pierre	THOMAS-COLOMBIER Claude	Orsay
DIGARD Marie Pierre	WACHTHAUSEN Ariane	
LEDOUX Véronique	COSTI Pierre	Palaiseau
POULAIN Dominique	MOTTE Nicolas	
BLIN Serge	AMBROISE Pascal	Saint-Aubin
JULIENNE Benoit	TORREGROSA Jacky	
BAZILE Stéphane	DURANCEAU Isabelle	Saulx-les-Chartreux
DUBOURG Florian	AUGER Christian	
GAUTIER Daniel	DEYRIS-BRILLET Marie-Paule	Villebon-sur-Yvette
WICHEREK-JOLY Aurélie	NGUYEN Nga	
PLUMERAND Serge	MASLARD Hugues	Villejust



TRICKOVSKI Igor	NICIAS Dominique	
CORVISIER Roland	CAZALA-REYSS Charlotte	Villiers-le-Bâcle
MARTIN Michel	BIGOT Marcel	

1 ABSTENTION : Mme. Chrystel LEBOEUF

### 60 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS AU SIVOA

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de procéder à l'élection des délégués titulaires et des délégués suppléants pour siéger au sein du Conseil syndical du SIVOA ;
- DECLARE élus et ARRETE la liste des délégués titulaires et suppléants comme suit :

Titulaire	Suppléant	Ville
JADOT Philippe	PORTELETTE Hélène	Ballainvilliers
VIVIEN Marc	COUTE Gérard	
DECUGNIERE Dominique	LEBRUN Serge	Epinay-sur-Orge
LEGOUGE Maurice	TAINGUY Jean-Michel	
BOULLIE Natacha	DERCHAIN Christelle	La Ville du Bois
CARRE Jacky	OSSENI Ibrahim	
PECASTAING Luc	HERTZ Ludovic	Linas
PELLETANT François	JULIE Bernard	
THOMAS Olivier	FAVEREAUX Rose-Marie	Marcoussis
PIPARD Serge	PRIGENT Françoise	
PONS Claude	DURAND Denis	Montlhéry
SUTTER Thierry	GAUCHET Jacques	
TOULLIER Denis	ALQUIER Henri	Nozay

1 ABSTENTION : Mme. Chrystel LEBOEUF

### 61 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS AU SIAVB

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de procéder à l'élection des délégués titulaires et des délégués suppléants pour siéger au sein du Conseil syndical du SIAVB ;

- DECLARE élus et ARRETE la liste des délégués titulaires et suppléants comme suit :

Titulaire	Suppléant	Ville
ALDEBERT Annie	RIMBERT Jean-François	Igny
SEGERS Christian	LECLERCQ Patricia	
PHLIPPOTEAU Élisabeth	FRERET Michèle	Massy
SAMSOEN Nicolas	ZELLER Véronique	
LEDOUX Véronique	COSTI Pierre	Palaiseau
SADJI Moktar	DELANOUE Ludivine	
FIGLIANO Serge	CADORET Annie	Saclay
CURAT Jean Luc	LAUREAU Emmanuel	
ANDREANI Jean-Laurent	GLEIZE Bernard	Vauhallan
CELLIER Bernard	CROCHART Karl	
CASAL DIT ESTEBAN Karine	MORDEFROID Jean-Paul	Verrières-le-Buisson
JOLY Thomas	TREBULLE Guy	
CHAMP Régis	OLIVEIRA DA SILVA Jorge	Wissous
POUJOL Laurent	GRIMALDI Mattéo	

1 ABSTENTION : Mme. Chrystel LEBOEUF

## 62 - DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS TITULAIRES ET DE DEUX SUPPLÉANTS AU SYB

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de procéder à l'élection des deux délégués titulaires et des deux délégués suppléants pour siéger au sein du Conseil syndical du SYB ;
- DECLARE élus et ARRETE la liste des délégués titulaires et suppléants comme suit :

Titulaire	Suppléant	Ville
THOMAS Joly	MORDEFROID Jean-Paul	Verrières-le-Buisson
CASAL DIT ESTEBAN Karine	TREBULLE François-Guy	

1 ABSTENTION : Mme. Chrystel LEBOEUF

**63- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE DANS LE CADRE DES CONTRATS CULTURELS DE TERRITOIRE POUR L'ANNEE 2018**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE auprès du Conseil départemental de l'Essonne l'attribution d'une subvention dans le cadre des contrats culturels de territoire pour l'année 2018, au taux maximal ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ces demandes de subventions auprès du Conseil départemental de l'Essonne.

**64 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET MOYENS RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE EN ESSONNE AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ESSONNE ET L'ASSOCIATION ALLIANCE PRÉVENTION**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association de prévention spécialisée Alliance prévention pour une durée de 3 ans (janvier 2018 à décembre 2020) ;
- AUTORISE le Président à signer la convention, ainsi que tous les avenants et documents afférents éventuels ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaire.

1 ABSTENTION : Mme. Rafika REZGUI

**65 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET MOYENS RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE EN ESSONNE AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ESSONNE ET L'ASSOCIATION INTER VAL**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association de prévention spécialisée Inter Val pour une durée de 3 ans (janvier 2018 à décembre 2020) ;
- AUTORISE le Président à signer la convention, ainsi que tous les avenants et documents afférents éventuels ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaire.

**66 - ENGAGEMENT À LA RÉALISATION D'UNE AIRE DE GRAND PASSAGE À WISSOUS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- S'ENGAGE à réaliser l'aire d'accueil grand passage sur la commune de Wissous ;

- DIT que les crédits nécessaires à la réalisation seront inscrits au budget des années concernées, fonction, chapitre et article nécessaire.

5 VOTES CONTRE : M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, Mme. Fabienne GERARD, Mme Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT

#### **67 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT ANNUEL 2016 DE LA CONCESSION TRÈS HAUT DÉBIT - CAPS THD**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport annuel d'activités 2016 de la société CAPS-THD, concessionnaire du réseau de communications électroniques à Très Haut débit sur le territoire de l'ex CAPS.

#### **68 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE DE L'ADMINISTRATION DU SYSTÈME D'INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES POUR LA COMMUNE DE MASSY**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition temporaire de l'administration du SIG pour la commune de Massy ;
- AUTORISE le Président à signer la convention relative à la mise à disposition de l'accès à l'administration du serveur SIG pour la ville de Massy.

#### **69 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA DÉCISION CONJOINTE DE TRANSFERT AVEC LA COMMUNE DE CHILLY-MAZARIN POUR LA COMPÉTENCE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE LE Président à signer la décision conjointe de transfert du personnel affecté à la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés avec la commune de Chilly-Mazarin.

#### **70 -AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES DÉCISIONS CONJOINTES DE TRANSFERT ET LES CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE VOIRIE ET PARCS DE STATIONNEMENT D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les décisions conjointes de transfert du personnel totalement affecté à la compétence voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire avec les communes de La Ville du Bois, Linas, Longjumeau et Villebon-sur-Yvette ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions de mise à disposition de service pour l'exercice de la compétence voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire avec les communes de Ballainvilliers, La Ville du Bois, Linas, Longjumeau, Nozay et Villebon-sur-Yvette ;

- DIT que la date de ce transfert de personnel est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**70 -AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE CESSION DE VÉHICULES DE PLEINE PROPRIÉTÉ POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE VOIRIE AVEC LES COMMUNES DE BALLAINVILLIERS, BURES-SUR-YVETTE, GOMETZ-LE-CHÂTEL, GIF-SUR-YVETTE, IGNY, LINAS, LONGJUMEAU, NOZAY, ORSAY, SACLAY, LES ULIS, ET LA VILLE DU BOIS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'acquérir à titre gratuit les véhicules communaux de Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, Gif-sur-Yvette, Igny, Linas, Longjumeau, Nozay, Orsay Saclay, Les Ulis et La Ville du Bois, biens nécessaires à l'exercice de la compétence optionnelle « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire » ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions de cession en pleine propriété avec les communes précitées ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'instruction et à la bonne réalisation du transfert de propriété des véhicules communaux nécessaires à l'exercice de la compétence « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire».

**71 -ATTRIBUTION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°1700045 RELATIF AU NETTOIEMENT ET BALAYAGE MÉCANIQUE DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY (3 LOTS)**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les pièces du marché relatives au nettoyage et balayage mécanique des voiries et espaces publics d'intérêt communautaire :
  - Pour le lot n°1a : secteur A avec l'entreprise EUROPE SERVICES VOIRIE domiciliée 6 rue de la Bièvre ZAC Les Aunettes 91000 EVRY
  - Pour le lot n°1b : secteur B avec l'entreprise NICOLLIN domiciliée 39 rue Carnot BP 106 69190 SAINT FONS
  - Pour le lot n°2 : Location de matériels et de véhicules de nettoyage sur le territoire de la Communauté Paris-Saclay avec l'entreprise SAML, domiciliée 9/11 rue Gustave Eiffel ZI les Noues de Seine 91351 GRIGNY
- DIT que ces marchés sont passés chacun sans montant minimum ni maximum annuel pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois, pour une durée totale de 4 ans par reconduction tacite ;
- DIT que les crédits sont inscrits aux budgets des années concernées chapitres, fonctions et articles nécessaires ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**72 - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°1700050 RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'ENTRETIEN DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY (4 LOTS)**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les pièces du marché relatives aux travaux de réfection et d'entretien des voiries et espaces publics d'intérêt communautaire :
  - Pour le lot n°1 : secteur A avec l'entreprise JEAN LEFEBVRE domiciliée 5 rue Gustave Eiffel 91351 GRIGNY cedex
  - Pour le lot n°2 : secteur B avec l'entreprise SFRE domiciliée au 35 rue des Grenots Zone Industrielle 91150 ETAMPES
  - Pour le lot n°3 : secteur C avec l'entreprise EIFFAGE domiciliée 5 rue Camille Flammarion ZAC des Marsandes 91630 AVRAINVILLE
  - Pour le lot n°4 : secteur D avec l'entreprise COLAS Agence d'Etampes domiciliée route de Brières Les Scellés 91150 ETAMPES
- DIT que ces marchés sont passés chacun sans montant minimum ni maximum annuel pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction tacite, soit une durée totale de 4 ans ;
- DIT que les crédits sont inscrits aux budgets des années concernées chapitres, fonctions et articles nécessaires ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**73 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU LOT N°1 "VOIRIE" DU MARCHÉ N°1600077 RELATIF À LA REQUALIFICATION DE L'AVENUE DES TROPIQUES SUR LA COMMUNE DES ULIS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n° 1 au lot n° 1 (voirie) du marché public de travaux n° 1600077 ci-annexé avec la société Eiffage Route, relatif à la requalification de l'avenue des Tropiques aux Ulis ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2018 ;
- AUTORISE le Président à signer cet avenant et tous les documents relatifs à cette affaire.

**74 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU LOT N°2 "ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE " DU MARCHÉ N°1600077 RELATIF À LA REQUALIFICATION DE L'AVENUE DES TROPIQUES AU ULIS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n° 1 au lot n° 2 (éclairage et signalisation lumineuse tricolore) du marché public n° 1600077 de travaux ci-annexé, relatif à la requalification de l'avenue des Tropiques aux Ulis ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2018 ;
- AUTORISE le Président à signer cet avenant et tous les documents relatifs à cette affaire.

**75 -AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°1600078 RELATIF À LA SUPPRESSION D'UNE PASSERELLE ET CRÉATION D'UN CARREFOUR À FEU SUR L'AVENUE DE L'OCÉANIE SUR LES COMMUNES DE VILLEBON-SUR-YVETTE ET VILLEJUST**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°1 au lot n°1 (voirie) du marché public de travaux n°1600078 ci-annexé, relatif à la suppression d'une passerelle et à la création d'un carrefour à feux avenue de l'Océanie sur les communes de Villebon-sur-Yvette et de Villejust ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2018 ;
- AUTORISE le Président à signer cet avenant et tous les documents relatifs à cette affaire.

**76 - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°1700048 DE PRESTATIONS D'ASSURANCES (RESPONSABILITÉ CIVILE, DOMMAGE AUX BIENS, FLOTTE AUTOMOBILES)**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les pièces du marché public relatives :
  - Pour le lot n°1 avec la SMACL
  - Pour le lot n°2 avec AREAS représenté par le cabinet PNAS
  - Pour le lot n°3 avec BALCIA représenté Cabinet Aster
- DIT que ces marchés sont passés chacun sans montant minimum ni maximum annuel pour une durée de 4 ans;
- DIT que les crédits sont inscrits aux budgets des années concernées chapitres, fonctions et articles nécessaires ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**77 - AVIS DE LA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) REVISE DE LA COMMUNE DE BURES-SUR-YVETTE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DONNE un avis favorable au projet de PLU révisé de la commune de Bures-sur-Yvette, tel qu'il a été arrêté le 25 septembre 2017 ;
- DIT que la présente délibération sera notifiée à la commune de Bures-sur-Yvette.

3 ABSTENTIONS : Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Chrystel LEBOEUF, M. Michel ROUYER

**78 - AVIS DE LA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) REVISE DE LA COMMUNE DE PALAISEAU**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DONNE un avis favorable au projet de PLU révisé de la commune de Palaiseau tel qu'il a été arrêté le 16 octobre 2017 ;
- DIT que la présente délibération sera notifiée à la commune de Palaiseau.

3 VOTES CONTRE : Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Chrystel LEBOEUF, M. Michel ROUYER

**79 - AVIS DE LA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) REVISE DE LA COMMUNE DE VERRIERES-LE-BUISSON**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DONNE un avis favorable au projet de PLU révisé de la commune de Verrières-le-Buisson, tel qu'il a été arrêté le 25 septembre 2017 ;
- DIT que la présente délibération sera notifiée à la commune de Verrières-le-Buisson.

3 ABSTENTIONS : Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Chrystel LEBOEUF, M. Michel ROUYER

**80 - AVIS SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ DE LA COMMUNE DE PALAISEAU**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DONNE un avis favorable au projet de RLP révisé de la commune de Palaiseau, tel qu'il a été arrêté le 16 octobre 2017 ;
- DIT que la présente délibération sera notifiée à la commune de Palaiseau.

3 ABSTENTIONS : Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Chrystel LEBOEUF, M. Michel ROUYER



**81 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 DU DÉLÉGATAIRE LS LA VAGUE POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNALE À PALAISEAU**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport annuel d'activités 2016 de la société LS LA VAGUE, délégataire du contrat d'affermage pour l'exploitation et la gestion du centre aquatique intercommunal de Palaiseau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le présent extrait a été affiché au 1 Rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations sont consultables au siège de la communauté d'agglomération, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le Secrétariat général au 01.69.35.66.57 / 69.59 ou par mail aux adresses suivantes : [julie.lecca@paris-saclay.com](mailto:julie.lecca@paris-saclay.com) / [christelle.marque@paris-saclay.com](mailto:christelle.marque@paris-saclay.com).

Fait à Orsay, le

**05 JAN. 2018**

Le Président,

Michel BOURNAT

